

MAURITANIE

CHRONIQUE POLITIQUE

Ursel CLAUSEN*

Le régime du président Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya, qui vient d'être réélu avec plus de 90 % des voix exprimées pour un nouveau mandat de six ans, n'est pour le moment menacé ni de l'intérieur, ni de l'extérieur (si l'on fait abstraction du conflit du Sahara Occidental, voir *infra*). L'opposition est fractionnée, et l'attitude des principaux partenaires et bailleurs de fonds étrangers – bien que devenus plus exigeants – reste somme toute bienveillante à son égard. Malgré cela, le pouvoir, méfiant, n'abandonne pas ses vieux réflexes autoritaires et tient à démontrer sa force – ce qui mène parfois à des actes incohérents et mal compréhensibles et bloque encore davantage le dialogue avec les éléments radicaux de l'opposition.

L'affaire des militants des droits de l'homme

En cette année du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et 150 ans après l'abolition de l'esclavage en France, c'est encore ce fléau qui fait réagir le pouvoir (voir AAN 1996 et AAN 1997). L'opinion publique est très partagée au sujet de l'esclavage, aboli en Mauritanie par déclaration en 1980 et par décret en 1981. Officiellement, il n'en existe plus que des séquelles, et le président Taya a personnellement affirmé en 1997 que son gouvernement continuera à les combattre « dans tous les domaines, notamment au niveau de la justice et de l'administration, conformément aux lois ». Après avoir pris le pouvoir au sein du comité militaire, le 12-12-1984, il est le premier chef de l'exécutif mauritanien à avoir confié de hautes responsabilités gouvernementales à des descendants d'esclaves. De l'autre côté, il y a certains partis de l'opposition, l'Union des Forces Démocratiques/Ère Nouvelle (UFD/EN) et Action pour le Changement (AC) en particulier, ainsi que des organisations non-gouvernementales nationales et internationales qui estiment que l'esclavage persiste parfois sous ses formes les plus archaïques et qu'on devrait l'éradiquer grâce à de nouveaux décrets ou lois appliqués avec rigueur. Quant aux affranchis Hratine (sing. : hartâni, fém. hartâniyya), couche particulièrement défavorisée (et nombreuse : au moins 40 % de la population), ils devraient bénéficier de programmes spéciaux d'insertion et d'émancipation¹.

* Collaboratrice libre à Deutsches Orient-Institut, Hamburg.

1. Pour les deux positions antagonistes, comparer par exemple les interviews publiées dans l'hebdomadaire *L'autre Afrique*, Paris : Mohamed Vall Ould Bellal, député et militant du parti au pouvoir (n° du 17 au 23 juin 1998) et Messaoud Ould Boulkheir, co-fondateur du mouvement de libération et d'émancipation des haratine El Hor et Président du parti d'opposition AC (n° du 6

Le 15 janvier, les chaînes de TV françaises France 3 et CFI diffusent un documentaire, réalisé par des journalistes français à l'occasion du rallye Paris-Dakar, sur ce thème très complexe, délicat et absolument tabou jusqu'à l'avènement du pluralisme politique en 1991/92. Dans ce film, l'architecte Boubacar Ould Messaoud, président de l'association SOS-esclaves et vice-président de AC, le parti le plus revendicatif, constitué essentiellement de haratine et de Mauritanien(ne)s négro-africain(e)s, affirme que l'esclavage persiste en Mauritanie. Deux jours plus tard, il est interpellé, et avec lui deux autres militants des Droits de l'homme : M^e Brahim Ould Ebetty, vice-président de la section mauritanienne de l'association Groupe d'Études et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Économique et Social (GERDDES), secrétaire général de l'Ordre National des Avocats et membre de l'UFD/EN, ainsi que le professeur de sociologie Cheikh Saad Bouh Kamara, président de l'Association Mauritanienne des Droits de l'homme (AMDH), affiliée à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'homme (FIDH). Ils seront rejoints par M^e Fatimata M'Baye, vice-présidente de l'AMDH, sans appartenance politique et première femme mauritanienne à être inscrite au barreau (*EH*, 10-3-1998). Elle a été arrêtée le 5 février après une manifestation non autorisée (à laquelle elle n'a pourtant pas participé), organisée par AC pour protester contre l'esclavage et l'arrestation des trois militants des Droits de l'homme². Elle s'est beaucoup investie pour la libération des militants arrêtés. Les associations en question, toutes trois dotées du statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'homme et des Peuples, n'ont pas obtenu l'autorisation prévue par la loi, malgré de multiples relances³, mais les autorités n'ont pas entravé jusqu'à présent les activités de leurs militants. Le gouvernement est pourtant très sensible à l'image que l'étranger se fait du pays. Il décide de poursuivre les quatre militants en justice, décision qu'il regrettera peut-être tant il est vrai que ce genre de procès retient l'attention méfiante et la solidarité d'observateurs tant natio-

(Suite note 1)

août au 2 septembre 1998). Voir aussi, en réponse à l'interview de Boulkheir, Samba Diallo : Lettre ouverte à l'ancien ministre du développement rural M. Messaoud Ould Boulkheir (nommé par le Colonel Taya en 1984, Ould Boulkheir a été le Premier ministre hanté en Mauritanie); François Soudan : Le cas mauritanien. Il n'est pas vrai que l'esclavage reste aujourd'hui une réalité vivante en Mauritanie. Le véritable défi est l'intégration complète des harratins, in *JA*, 19 au 26 mai 1998; SOS-esclaves : Rapport 1997 sur l'esclavage en Mauritanie, Nouakchott, février 1998, 14 p. + annexes, et Rapport d'activités 1997-1998, Nouakchott, juillet 1998; El Hor, Section France : Connaissez-vous un pays qui exclut 60 % de sa population? Paris, 3 décembre 1998, 4 p.; et différents articles publiés dans la presse mauritanienne dont Hindou et Moussa : De l'esclavage, in *LC*, 23-2-1998; Croisade, in *LT*, 4-3-1998; Ould Oumère : haratines, l'espoir, in *LT*, 30-4-1998. Voir Amel Daddah, dans ce volume.

2. L'intervention de la police fait plusieurs blessés, et sept dirigeants de AC sont assignés à résidence dans leurs villages d'origine pour une période de six mois (*JORIM*, n° 921, 28-2-1998).

3. Les lois n° 64.098 du 9 juin 1964 et n° 73.007 du 23 janvier 1973 sur les associations, bien que datant de l'époque du parti unique, sont toujours en vigueur. Elles sont anticonstitutionnelles, la Constitution mauritanienne du 20 juillet 1991 stipulant dans son article 10 que l'État garantit à tous les citoyens la liberté d'association.

naux qu'étrangers⁴. Le 12 février, le Tribunal Correctionnel de Nouakchott condamne les accusés à 13 mois de prison ferme (le procureur de la République a requis trois ans) et à une amende de 30 000 ouguiyas pour « escroquerie, faux et usage de faux et appartenance à une organisation non autorisée » (Ould Messaoud) et « création de ou appartenance à une organisation non autorisée et propagation d'allégations mensongères ». Est condamné à la même peine, par défaut, Abdel Nasser dit Jemal Ould Ethmane Sid' Ahmed Yessa, exilé en France, responsable aux relations extérieures de SOS-esclaves et, depuis le 8-12-1997, conseiller de l'ex-président Mokhtar Ould Daddah⁵. Les trois associations sont formellement interdites.

4. *LT* du 2-4-1998 commente : « Pendant les deux mois d'incarcération des militants des droits de l'homme, la présidence aurait reçu plus de 6 500 messages de soutien en faveur des détenus, messages provenant d'ONG internationales basées aux USA et en Europe. Une moyenne de 40 fax, réclamant l'acquiescement des condamnés, fut sans cesse et quotidiennement adressée au web de la Présidence. Selon un représentant d'ONG nationale, la Présidence a dû changer deux fois de numéro puisqu'elle ne parvenait pas à exploiter comme il se doit son système internet. » La solidarité nationale, toujours selon *LT* du 2-4-1998, s'est manifestée par « des mouvements de foules (manifestation de AC), et surtout à travers les activités du collectif des ONG nationales (sit in, communiqués de presse). » Le 21 janvier, les avocats ont fait la grève.

5. Jemal, 36 ans et établi depuis environ dix ans en France, fut membre du Mouvement des Démocrates Indépendants (MDI), constitué par de jeunes contestataires intellectuels de la bourgeoisie. Formant une des fractions de l'UFD/EN, le MDI s'est dissout en 1995, tandis que plusieurs de ses adhérents ont intégré le parti au pouvoir. Jemal est l'un des opposants mauritaniens les plus virulents. On le dit à la tête d'un mouvement appelé L'autre Mauritanie qui aurait actuellement pris la relève du MDI. Ezzeddine Ould Daddah, l'un des fils de l'ex-président Mokhtar et définitivement rentré au pays depuis janvier, en ferait également partie. Ce mouvement serait bien représenté à l'université, avec les nassériens et les islamistes. Par exemple en mai, il distribue un tract très hostile au pouvoir, adressé aux populations du Hodh que va visiter le Président (« le Colonel ») Taya.

C'est Jemal Yessa aussi qui témoigna en 1997 à New York devant la Coalition against slavery in Mauritanie and Sudan (voir AAN 1997). Lors de la 50^e session de la sous-commission de lutte contre les mesures discriminatoires et de protection des minorités de l'ONU, du 3 au 28 août 1998 à Genève, il est invité par Anti-Slavery International pour témoigner sur les violations des droits de l'homme en Mauritanie. Il y accuse le gouvernement mauritanien de tolérer l'esclavage, sans toutefois l'encourager, et met l'accent sur le danger de déstabilisation intérieure : « compte tenu de leur poids démographique déterminant, les victimes de la servitude de caste sont de plus en plus tentées par la politisation du combat pour l'égalité et l'émancipation. Leur condition que caractérisent la précarité matérielle, le mépris administratif, l'analphabétisme, l'absence de protection sanitaire et les atteintes au droit au travail, ne leur laisse pas d'autres perspectives. » Il parle aussi de la discrimination ethnique, à savoir les crimes et exactions commis entre 1989 et 1991 contre les populations négro-africaines de Mauritanie, et dont les auteurs et commanditaires n'ont jamais été jugés et punis, et de ce qu'il appelle la discrimination matérielle : « Je dois attirer votre attention sur le pillage des biens publics par une minorité de moins de 10 personnes qui ont définitivement privatisé l'État, les troupes d'élite et les Renseignements. L'aide au développement, les crédits extérieurs et les dons alimentaires d'urgence ne sont pas à l'abri du détournement, comme ont pu le constater plusieurs chancelleries accréditées dans notre pays. De surcroît, le trafic de drogue et le transit d'armes vers la rébellion en Casamance génèrent d'importants revenus au profit de l'entourage proche du chef de l'État... » Le représentant du gouvernement mauritanien rétorque que Jemal n'est pas un militant des droits de l'homme, mais un homme politique, conseiller du premier président. Il serait un personnage « décrié et détesté en Mauritanie » auquel il ne serait pas prêt à répondre (*LC*, 17-8-1998). Ensuite il s'attaque à l'ancien président Mokhtar Ould Daddah et au président de AC, Messaoud Ould Boulkheir. *EH*, 18-8-1998, conclut : « Le président de la séance a demandé à la délégation mauritanienne de répondre de façon précise à Gamal ou bien de se taire. La Mauritanie gagnerait à envoyer à des forums pareils des hommes d'envergure car il y va de son image ». À noter que ni *LC* ni *EH* ne citent Jemal lorsqu'il dit, par rapport à la discrimination ethnique : « À la lumière d'informations récentes, il semble maintenant acquis que les tortionnaires ont agi sur ordre personnel de l'actuel Chef de l'État mauritanien, le Colonel Ould Taya » (Organisation des Nations Unies. 50^e session de la sous-commission de lutte contre les mesures discriminatoires et de protection des minorités : du 3 au 28 août 1998 à Genève. Complé-

Le 15 février, les 53 avocats de la défense formalisent un appel à l'encontre de la décision. « Si les droits de la défense ont été globalement respectés, on peut néanmoins déplorer la teneur de la décision rendue, d'une extrême sévérité compte tenu de l'absence totale de fondement des poursuites engagées », commente la FIDH dont un membre a assisté comme observateur judiciaire au procès⁶. Le 24 mars, la Cour d'Appel de Nouakchott atténue le chef d'inculpation, ne retenant que la création de et l'appartenance à une organisation non autorisée, mais il confirme le verdict. Deux heures plus tard, le président Taya accorde une remise totale des peines aux cinq condamnés⁷. Les sept militants de AC sont, eux aussi, libres à regagner la capitale. Les associations SOS-esclaves et l'AMDH restent formellement interdites⁸. Comme la grâce présidentielle intervient un jour avant une rencontre décisive du groupe consultatif sur la Mauritanie de la Banque mondiale, à Paris, l'on peut se demander s'il n'y a pas un rapport entre les deux événements.

L'affaire Baba Ould Sidi Abdallah

Presqu'en même temps, la justice est saisie d'une autre affaire. Il s'agit encore d'un des soi-disants complots dont le régime a la hantise et qu'il

(Suite note 5)

ment d'information à l'intervention orale de Monsieur Abdel Nasser Ould Othman Sid' Ahmed Yessa, Secrétaire aux relations extérieures de SOS esclaves – Mauritanie).

Le père de Jemal, Ethmane Sid' Ahmed Yessa, magistrat et ancien ministre, très estimé dans plusieurs milieux politiques, publie d'ailleurs une mise au point dans la presse locale. « (...) les propos de Jemal n'engagent que leur(s) auteur(s). En ce qui me concerne, je les désapprouve totalement, non seulement parce qu'ils ne vont pas dans le sens de mon propre engagement politique (...), mais également en raison de leur caractère excessif, sinon provocateur. » Il ajoute cependant : « Que certaines personnes mues par des sentiments inavoués, aillent jusqu'à impliquer le père et les autres membres de la famille chaque fois que le fils-oppoçant se manifeste sur la scène politique est inadmissible et injuste (...) » (*LC*, 6-4-1998).

6. Voir le rapport de la FIDH : Les militants des droits de l'homme en danger. Mission d'observation judiciaire devant le Tribunal Correctionnel de Nouakchott (8-11 février 1998), La Lettre hebdomadaire de la FIDH, n° 254, hors série, février 1998, Paris, 33 p.

7. Le 18 novembre, Cheikh Saad Bouh Kamara recevra le Prix Anti-Slavery 1998, décerné par Anti-Slavery International, Londres, « en reconnaissance de son engagement en faveur de l'abolition de l'esclavage en Mauritanie et de ses efforts pour promouvoir les droits de l'homme en général » (*EH*, 25-11-1998 ; *LC*, 14-12-1998).

8. Elles ont néanmoins continué et continuent à militer. Voir par exemple la « Déclaration du 8 mars » de l'AMDH à l'occasion de la journée internationale de la femme (dénonciation du « calvaire des femmes mauritaniennes en milieu carcéral ») et sa déclaration du 1-9-1998 dans laquelle « elle proteste contre les dérives policières constatées ces derniers temps à l'occasion des rafles qu'opèrent nos forces de l'ordre en cette période de vacances » (*LT*, 16-9-1998). Douze ONG mauritaniennes de défense des droits de l'homme, toutes non autorisées mais actives, se sont d'ailleurs constituées en collectif depuis quelque temps déjà. Outre l'AMDH, SOS-esclaves et GERDDES Mauritanie, en font partie : – Collectif des Anciens Détenus Politiques Civils Torturés, – Mouvement pour l'Éradication de l'Esclavage en Mauritanie, – Collectif des Veuves, – Collectif des Rescapés Militaires, – Collectif des Familles Séparées par la Déportation, – Comité de Solidarité avec les Victimes des Événements de 1989, – Collectif Aide et Partage, – Collectif des Fonctionnaires et Travailleurs Victimes des Événements de 1989, – Collectif des Femmes des Anciens Détenus Civils. Il est vrai que de nombreuses ONG (au total 335 jusqu'en septembre 1996, selon des chiffres officiels) sont légalisées ces dernières années, dont une majorité « à nature sociale ». Beaucoup d'autres ne le sont pas (encore), mais agissent en toute liberté. La Ligue Mauritanienne des droits de l'homme, fondée en 1986 et officiellement reconnue, est proche du pouvoir. Depuis 1998, il y a une section mauritanienne de la Ligue Africaine des droits de l'homme et des Peuples dont M^e Bakhayokho Counda est devenu, le 9 septembre, le président (*EH*, 25-11-1998).

dénonce régulièrement avant d'être obligé, en général, de se rendre à une évidence bien moins dangereuse. Le 29 janvier, un haut fonctionnaire international, jouissant de l'immunité diplomatique, est arrêté à Nouakchott. Il s'agit du Mauritanien Baba Ould Sidi Abdallah, né en 1940, ingénieur des mines, qui occupe depuis 1992 le poste de Haut commissaire à l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS, regroupant la Mauritanie, le Sénégal et le Mali). L'arrestation survient juste avant l'expiration de son mandat. Il est inculpé d'avoir « trahi », pendant l'exercice de ses fonctions, les intérêts économiques de son pays. On lui reproche notamment d'avoir procédé à une restructuration du Haut commissariat qui a fait perdre à la Mauritanie six postes de responsabilité, dont la seule direction qu'elle détenait, et d'avoir encouragé le projet sénégalais de « revitalisation des vallées fossiles » qui vise à alimenter en eau du fleuve plusieurs vallées du Nord du Sénégal et auquel s'opposent la Mauritanie et le Mali.

Le 1^{er} août commence le procès devant la Cour criminelle de Nouakchott. Dix avocats assurent la défense du prévenu, cinq Mauritaniens, deux Sénégalais, deux Maliens et Jacques Vergès de Paris. Le 3, le procureur requiert une peine de 20 ans de prison avec travaux forcés contre Ould Sidi Abdallah, pour « crime de haute trahison », « absence de sentiment patriotique », « complicité avec une partie étrangère », le Sénégal, et « conspiration ». Mais le 6, le président de la Cour, Mohamed Mahmoud Ould Abba, acquitte l'ex-Haut commissaire⁹. Quant à la restructuration, Ould Sidi Abdallah a seulement exécuté une décision de compression, prise à l'unanimité, le 31 janvier 1997, par le Conseil des (trois) ministres sur demande pressante des bailleurs de fonds. La compression a également touché des fonctionnaires maliens et sénégalais. En ce qui concerne l'« encouragement » du projet sénégalais des vallées fossiles, l'ex-Haut commissaire a seulement facilité l'accès aux archives communes de l'OMVS à Dakar d'un groupe d'experts chargés par la partie sénégalaise de fournir des études approfondies du projet. C'est pourtant grâce aux efforts personnels de Ould Sidi Abdallah que, dans le volet énergie de l'OMVS, la partie mauritanienne a obtenu le branchement de Nouakchott en même temps que Dakar et le remplacement de la ligne de 132 KV prévue à l'origine pour l'alimentation de la ville de Nouakchott par une ligne de 225 KV, équivalente à la ligne de Dakar (LT, 10-8-1998).

Tension montante entre le pouvoir et l'opposition radicale

L'année qui a commencé par des arrestations se termine par des arrestations. En effet, tout au long de l'année, le ton monte entre le pouvoir et une opposition qui se radicalise (c'est notamment le cas de l'UFD/EN, voir *infra*). La situation socio-économique, la gestion du processus démocratique, la gestion de la chose publique, les élections et la politique officielle à l'égard d'Israël sont les principaux sujets de discorde entre le gouvernement et les

9. LT (10-8-1998) commente : « À l'annonce de sa libération, la salle d'audience du tribunal de Nouakchott explosa de joie, le public scandant le nom du juge et saluant la victoire du droit et de la justice sur la perfidie et le machiavélisme. »

partis de l'opposition radicale, regroupés depuis 1997 dans un Front¹⁰, le Front des partis d'opposition.

Voici comment une des composantes du FPO analyse la situation : « 1 – Au plan économique, de l'aveu de la Banque mondiale, notre pays est l'un des plus pauvres du monde, en effet plus de 60 % de sa population vivent au-dessous du seuil de la pauvreté¹¹. Selon la même source, notre pays est encore l'un des plus endettés, sa dette par tête d'habitant dépasse les 1 000 dollars américains¹². La mauvaise gestion a provoqué la faillite des entreprises publiques et ruiné les secteurs productifs : la pêche, l'industrie et l'agriculture. 2 – Au plan social, la mauvaise application des politiques d'ajustement structurel imposées par les institutions financières internationales a supprimé toute possibilité de recrutement dans les secteurs public et privé. Il s'ensuivit alors une aggravation du chômage au niveau de toutes les couches de la société, créant ainsi les tensions explosives qui peuvent dégénérer d'un moment à l'autre. (...) 3 – Au plan moral, l'incertitude des lendemains a provoqué une course effrénée vers l'enrichissement illicite par tous les moyens, d'où l'extension endémique de la corruption, du pillage des biens publics et de l'incivisme des agents de l'État, comportements qui ne dérangent plus personne. (...) 4 – Au plan politique le processus démocratique est définitivement bloqué. Les instances constitutionnelles qu'il a enfantées sont plutôt fantomatiques. Il a tout simplement instauré un régime monolithique et dictatorial qui, dès le départ, a considéré l'opposition comme un ennemi à abattre (...) »¹³. Lorsqu'en juillet l'ouguiya est dévaluée de plus de 11 %, un parti de l'opposition modérée se joint au FPO et aux syndicats pour dénoncer cette mesure qui entraîne une augmentation des prix : « La paupérisation programmée », commente le Front Populaire (FP, voir *infra*) la dévaluation, constatant que « dans un pays comme le nôtre la dévaluation est avant tout un transfert de revenu au profit d'une classe de commerçants et d'entrepreneurs par la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs »¹⁴. La

10. Le Front des Partis d'Opposition (FPO) comprend : – L'Union des Forces Démocratiques/Ère Nouvelle (UFD/EN) avec son secrétaire général Ahmed Ould Daddah, – Action pour le Changement (AC) de Messaoud Ould Boulkheir (ex-UFD/EN), – deux partis nationalistes (pan-) arabes, sortis de la majorité présidentielle, à savoir – l'Alliance Populaire Progressiste (APP), nassérienne pro-libyenne, dirigée par Mohamed El Hafedh Ould Ismail, et – le Parti de l'Avant-Garde Nationale (at-Tali'a) (PAGN), ba'athiste pro-irakien, dirigé par le Dr Mohameden Ould Ennahoui. Quant à l'Union pour la Démocratie et le Progrès 2 (UDP2) de Mohameden Ould Babah (dissidence minoritaire, plus radicale, de l'UDP1, centriste, de Hamdi Ould Mouknass, elle-même dissidente de l'UFD/EN, elle réintègre l'UFD-EN début juin (AH, 12-6-1998; EH, 16-6-1998). Mohameden Ould Babah en fera les frais à la fin de l'année.

11. Selon le PNUD qui s'appuie sur des statistiques mauritaniennes ce taux serait « seulement » de 50,5 % en 1996 (Sud Mauritanie, Nouakchott, 24-10-1998). Il paraît que la pauvreté a reculé dans les villes et dans la région du fleuve grâce à la croissance économique (4,4 % en moyenne de 1995 à 1997, selon la Banque mondiale), à l'irrigation, à l'augmentation des dépenses budgétaires en faveur des secteurs sociaux, et aux programmes d'insertion et d'aide alimentaire. La pauvreté aurait par contre augmenté dans l'agriculture traditionnelle de subsistance. Le Human Development Index de 1997 classe la Mauritanie au 150^e rang (sur 175 pays classés).

12. La dette extérieure s'élèverait à 2,39 milliards de \$. Le nombre d'habitants est évalué à 2,42 millions en 1997.

13. Déclaration de l'UDP2, publiée lors de son adhésion à l'UFD/EN et reprise par EH, 16-6-1998.

14. La Voix du Front Populaire, n° 4, août 1998.

Confédération Libre des Travailleurs de Mauritanie (CLTM), dans une déclaration du 20 juillet 1998, dénonce la « détérioration du pouvoir d'achat des citoyens », la « hausse des prix des denrées de première nécessité », le « coût élevé des soins médicaux », la « facture de l'eau et électricité hors portée du citoyen » et les « licenciements abusifs et compressions chroniques »¹⁵ L'UFD/EN de Ould Daddah, dénonce, elle aussi, la hausse des prix et se demande par ailleurs sur l'usage de l'argent des bailleurs de fonds : « Où sont passés les deux milliards de dollars dont le pays a bénéficié de 1985 à nos jours sous forme de prêts et de dons ? N'est-il pas légitime de s'indigner quand on sait que les principales 'réalisations' dont s'enorgueillit le régime – électrification de quinze villes (programme Domsat), construction de tronçons de routes, forages – n'ont coûté au total et malgré une surfacturation scandaleuse que 120 millions de dollars, soit 6 % de la manne financière extérieure ? »¹⁶.

Le 5 novembre, le FPO fait part de sa décision de boycotter les élections municipales prévues pour le mois de janvier 1999 arguant que le gouvernement n'a pas répondu favorablement à ses exigences de transparence¹⁷. Alors que les préparatifs des élections sont en cours et que le gouvernement conclut un nouvel accord de stratégie d'assistance avec la Banque mondiale et le FMI (le 15 novembre), les partis du FPO et notamment l'UFD/EN de Ould Daddah commencent une vaste campagne pour acquérir la population au boycott électoral et dénoncer la politique économique, sociale et diplomatique du gouvernement, en premier lieu le renforcement des relations avec Israël, décidé fin octobre (voir aussi la Chronique diplomatique) en des termes de plus en plus virulents¹⁸. Déjà à la prière du vendredi 30 octobre, la plupart des imams de la capitale ont fustigé dans leur khutba le voyage du ministre des Affaires étrangères en Israël (*EH*, 22-12-1998).

L'excitation monte quand, le 5 novembre, le journal arabe al-Quds al-`arabî (Londres) rapporte qu'un accord secret a été conclu permettant l'enfouissement de déchets nucléaires israéliens en Mauritanie (voir rapport et éditorial in *SWB*, 7-11-1998), relayé un jour plus tard par une dépêche de l'AFP-Rabat citée par le quotidien marocain al-Munadhdhama (organe du

15. La CLTM, fondée fin 1995, est finalement légalisée le 30 avril. Elle est proche de l'opposition. A noter que l'augmentation des salaires de 15 % à partir du premier janvier ne concerne que les catégories des bas salaires dans les secteurs public et privé. En novembre, Nouakchott vit d'ailleurs des mouvements scolaires consécutifs à la hausse des prix. « Dans les Mouqataa périphériques comme dans certains établissements de la capitale, les élèves du secondaire auront détruit bien des biens publics avant l'intervention, souvent musclée, des forces de l'ordre » (*LT*, 25-11-1998).

16. Cité d'après Antoinette Delafin : Cheikh el-Avia : le retour, in *L'autre Afrique*, 18 au 24 novembre 1998. Dans Internet circulent d'ailleurs des listes – évidemment non vérifiables – comprenant les noms de personnalités mauritaniennes qui se seraient illicitement enrichis.

17. En fait, le gouvernement n'a pas répondu du tout à la plate-forme que l'opposition lui a adressée en mai et contenant ses revendications (commission électorale nationale indépendante, code électoral consensuel, neutralité de l'administration, indépendance de la justice, liberté d'expression et de presse, ouverture des médias publics aux partis politiques etc.). Avec le même argument, le FPO a déjà boycotté les élections présidentielles de décembre 1997.

18. A titre d'exemple : La section d'El Mina/Nouakchott de l'UFD/EN, dans une déclaration publiée le 25-11-1998, parle de la « bande » ou « meute gouvernante isolée tant sur la scène locale que sur les scènes arabe, africaine et mondiale » et conclut : « Nous poursuivrons la lutte contre cette meute jusqu'à ce que nous l'écrasions de nos pieds ».

Parti Socialiste Démocrate, extrême gauche). Il est vrai que, devant la presse étrangère, le ministre Khouna qualifie ces informations « de mensongères et malveillantes ». Mais le FPO ne démord pas. Dans le cadre des manifestations commémoratives du 50^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, il organise, le 11 décembre, un meeting populaire à Nouadhibou, la capitale économique. Ahmed Ould Daddah, président en exercice du FPO, clôture ce meeting en lançant, selon les termes du Front, un « appel pressant et solennel pour l'ouverture d'une double enquête indépendante. La première concerne le sort des importants financements accordés à notre pays ces dernières années et sur l'origine des fortunes colossales accumulées au cours de la même période par l'entourage immédiat du chef de l'État actuel. Cette enquête devra être menée par une commission nationale multipartite. – la seconde enquête doit porter sur l'enfouissement des déchets nucléaires israéliens en Mauritanie (...) » Cette enquête doit être « menée par une commission internationale à laquelle devront prendre part notamment des représentants de l'ONU, de la Ligue Arabe, de l'OUA et des organisation écologistes comme Greenpeace ».

Le gouvernement est d'autant plus irrité qu'à la veille de la fête de l'Indépendance (28 novembre), l'ancien président Mokhtar Ould Daddah s'est joint aux accusations de l'opposition. Dans un appel lancé de Paris il estime que, « face à l'effondrement des équilibres essentiels de la Mauritanie » le moment est venu « pour toutes les composantes du peuple mauritanien (...) de se concerter afin d'œuvrer à la mise en place d'un exécutif de transition. Celui-ci se démettra après avoir garanti et achevé le déroulement d'élections générales dans la transparence, le pluralisme, et surtout la neutralité. La nature sensible de cette mission requiert l'appui de l'armée nationale (...) Pour ma part, convaincu de l'urgence d'une telle démarche qui exclut toute nostalgie du pouvoir, j'affirme mon entière disponibilité et mon total appui à l'opposition démocratique et combative »¹⁹.

Lorsque le FPO organise, le 16 décembre, un autre grand meeting populaire à Nouakchott, le vase déborde : À l'issue du meeting, deux dirigeants de l'UFD/EN, le secrétaire général Ahmed Ould Daddah et Mohameden Ould Babah, membre du Comité permanent de l'UFD/EN, sont arrêtés ainsi que l'avocat Mohamed Ould Ichiddou, militant des Droits de l'homme sans appartenance politique²⁰. Ils seront « traduits en justice pour atteinte aux intérêts du pays et à son image de marque à travers des accusations non fondées » selon des sources officielles (*LM*, 18-12-1998). Mais contrairement à cette affirmation, ils sont assignés, deux jours plus tard, en résidence surveillée à Boumeid près de Tichitt, à 700 km de la capitale, dans des conditions dures. Des protestations sont élevées tant à l'extérieur (Parti Socialiste Français, FIDH etc.) qu'à l'intérieur (Ordre national des avocats,

19. Ce n'est que depuis janvier 1995 que l'ancien président, renversé en 1978 par les militaires, sort de temps en temps de son silence.

20. Messaoud Ould Boulkheir, le leader d'AC, qui, le 15 décembre a estimé que la voie démocratique était dans l'impasse et qu'il ne restait plus que la confrontation, n'est par contre pas inquiété (L'autre Afrique, 23 déc. 1998 au 5 janvier 1999).

Syndicat des avocats mauritaniens, partis de l'opposition radicale et modérée etc.). Les 16 et 17, des élèves et des étudiants protestent à leur tour dans la rue contre ces arrestations (et contre les raids aériens américains et britanniques contre l'Irak), et à partir du 17, des femmes organisent des manifestations pacifiques pour exiger la libération des détenus et adressent le 27 une plainte collective au ministre de l'Intérieur dénonçant « les exactions policières » qu'elles ont subies pendant ces manifestations.

Les activités du gouvernement

Élections sénatoriales, recensement administratif et élections municipales

La deuxième chambre du Parlement est le Sénat qui représente les 53 départements (muqâta`ât) du pays ainsi que les Mauritaniens vivant à l'étranger (3 sièges). Pour la troisième fois après 1992, un tiers en est renouvelé cette année ainsi que le prescrit la constitution. Initialement composé de 35 sénateurs du parti au pouvoir, le Parti Républicain Démocratique et Social (PRDS), et de 18 sénateurs indépendants (en fait des adhérents du PRDS non satisfaits de la nomination des candidats), l'opposition gagna un siège lors du premier renouvellement partiel, en 1994 : Le maire de Kaédi, Tidjane Koïta (alors UFD/EN, ensuite AC et actuellement UNDD, voir *infra*) fut élu sénateur. Le 17 avril, dans 18 départements, les conseillers municipaux – élus en 1994 et appartenant presque tous au PRDS – sont appelés à désigner 18 sénateurs (au scrutin majoritaire uninominal, à deux tours en principe). Le 18 mai, ils cooptèrent le représentant des Mauritaniens établis en Europe « et autres » (*JORIM* n° 922, 15-3-1998). Participent outre le PRDS un petit parti de la majorité présidentielle, le Rassemblement pour la Démocratie et l'Unité (RDU) d'Ahmed Ould Sidi Baba, cousin du président Taya, et six listes indépendantes. Les résultats ne surprennent personne : les indépendants remportent un siège, tous les autres vont au PRDS²¹.

Qu'un état-civil fiable soit la condition la plus importante pour la transparence des élections fait l'unanimité. L'établissement d'un tel état-civil figure d'ailleurs en bonne place dans la plate-forme de transparence des partis de l'opposition. Ce sont surtout les carences de l'actuel état-civil qui ont permis le truquage de toutes les élections directes précédentes. Dans le cadre de la refonte du système, entamée en 1993 par la création d'un secrétariat d'État chargé de l'état-civil, celui-ci organise, du 1^{er} septembre au 15 octobre, un « recensement administratif national à vocation d'état-civil » (RANVEC : 3 000 agents recenseurs, 600 contrôleurs, 71 superviseurs parta-

21. Sous le titre « Le PRDS choisit l'immobilisme », *LC* du 23 mars a commenté, après la publication de la liste des candidats : « Contrairement aux deux dernières fois où il a changé le tiers du tiers des sénateurs sortants, le Parti républicain n'a cette fois-ci 'viré' que trois sénateurs (...), malgré un fort vent de contestation dans plusieurs Moughataa du pays. » Il paraît d'ailleurs qu'il y a eu (ou qu'il y a peut-être encore) des projets de suppression du Sénat. Dans son numéro du 7-1-1998, *LT* cite des « sources informées » selon lesquelles cette mesure, de nature à limiter les dépenses publiques, serait dictée par les « partenaires étrangers qui trouvent que le Sénat ne trouve pas sa justification dans un pays si peu peuplé ».

gés entre 2 658 zones de recensement)²². Le RANVEC permettra la constitution d'une base de données d'état-civil informatisées et d'une base des listes électorales, l'attribution à chaque citoyen d'un numéro national d'identité, l'établissement de livrets de famille et de cartes d'identité infalsifiables etc. (EH, 18-8-1998, 7-9-1998). Les résultats du recensement ne sont pas encore connus²³. Mais d'après la presse, le refus systématique d'enregistrer les personnes ne possédant pas de pièces d'identité aurait éliminé beaucoup de citoyens; ce refus ne se serait pas limité aux seuls réfugiés et déportés dont très peu ont pu obtenir un état-civil après leur retour du Mali et du Sénégal (EH, 7-9-1998 et 17-10-1998; LC, 19-10-1998)²⁴.

Selon un décret daté du 5 novembre, les prochaines élections municipales auront lieu le 29 janvier 1999 pour le premier tour et le 5 février pour le deuxième tour. Ce sont les deuxièmes élections municipales après l'instauration du pluralisme politique en 1992. Elles sont importantes non seulement parce que les conseillers municipaux désignent les sénateurs, mais aussi parce qu'une candidature présidentielle n'est recevable que si elle est présentée par un certain nombre de conseillers (50 en l'occurrence) et que ses résultats déterminent le montant de la subvention que l'État accorde aux partis politiques. Dès le 5 novembre, les partis du FPO annoncent leur décision de boycotter ces consultations. En janvier 1994, l'UFD/EN (dont fait encore partie à l'époque la fraction qui constituera en 1995 AC) remporta la majorité dans 17 des 208 communes du pays (PRDS: 171). Le 9 décembre (fin du dépôt), huit partis politiques ont déposé leurs listes candidates. Pour la majorité présidentielle le PRDS, l'UDP de Hamdi Ould Mouknass et le RDU, pour l'opposition dite modérée le Front Populaire, l'UFD/EN (Ould Maouloud) et l'UNDD (pour ces trois partis, voir *infra*); en plus, le Parti Mauritanien du Renouveau-Concorde (PMRC) de Moulay Hassan Ould Jeyyid, candidat malheureux aux élections présidentielles de fin 1997 (0,92 % des votes exprimés) et le Parti du Travail et de l'Unité Nationale d'Ely Bouha Ould Aweinini. Il y a 33 listes indépendantes (contre 86 en 1994). Deux partis de l'opposition dite modérée participent bien que le gouvernement n'ait

22. Le troisième recensement démographique est prévu pour 1999. Il sera financé en partie par l'Union Européenne qui accorde une subvention de 3 millions d'euros au programme d'appui au recensement et à la réforme de l'état-civil (MT, 27-11-1998). Celle-ci a été subventionnée aussi par la France et l'Espagne.

23. L'UFD/EN (Ahmed Ould Daddah), qui relève bon nombre d'anomalies, « dénonce le recensement en question et rejette d'avance tous les résultats qui en découleront », selon un membre du Comité permanent (LT, 10-11-1998). Les résultats de « la farce du RANVEC », conclut le parti dans un communiqué de presse, « prouvent la persistance du pouvoir dans ses pratiques frauduleuses et l'incurie de son administration dans l'organisation d'une action nationale transparente » (EH, 25-11-1998).

24. Il paraît qu'une partie de ces quelques 80 000 Mauritaniens négro-africains rencontrent des difficultés pour rentrer (et s'installer dans leurs villages d'origine qui sont parfois occupés par des haratine rapatriés du Sénégal en 1989). Le gouvernement les a pourtant officiellement invités à rentrer. Dans une lettre, Madame Ogata, Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, demande au président Taya de faciliter le retour de ces personnes (Arab News, Djeddah, 4-3-1998) dont environ 13 000 vivraient encore au Sénégal et au Mali (EIU Country Report, 2nd quarter 1998). Selon le HCR, depuis le début du « programme spécial d'insertion rapide » en 1996 et jusqu'au 30 septembre 1998, 246 micro-projets co-financés par le Croissant rouge mauritanien et Caritas ont été réalisés au profit des réfugiés retournés. Le HCR compte terminer ses activités en Mauritanie à la fin de l'année.

pas satisfait leur revendication initiale, à savoir le report des élections afin que les résultats du RANVEC puissent être pris en compte. Il a cependant fait voter à l'Assemblée nationale, le 4 décembre, une loi réduisant la caution exigée des candidats de 20 000 à 10 000 ouguiyas. Les porte-parole du FP et de l'UFD/EN (Ould Maouloud) ont d'ailleurs, lors d'une rencontre avec le ministre de l'Intérieur fin novembre, reçu d'autres promesses rassurantes quant au bon déroulement du scrutin. Pour eux, cela augure d'une nouvelle orientation du président Taya (selon *LC*, 7-12-1998, qui titre « Signes d'ouverture »).

Composition du gouvernement

Comme dans les années précédentes, il y a plusieurs légers remaniements ministériels – toujours, comme d'habitude, sans explications officielles²⁵. Puisque les critères de qualification ne semblent pas jouer un rôle important, on pense que le président Taya y procède dans un souci d'équilibre tribal, régional et social. Le premier des six remaniements, qui intervient le 4 janvier, avant même la déclaration de politique générale du nouveau Premier ministre, Mohamed Lemine Ould Guig, et quinze jours seulement après que celui-ci ait constitué son gouvernement (18-12-1997), ne serait pourtant pas sans rapport avec le programme gouvernemental. Le 6 janvier en effet, le Premier ministre reprend devant le Parlement non seulement les thèmes de la campagne électorale du président Taya (préservation des acquis démocratiques, consolidation de l'État de droit, relance de l'économie nationale, lutte contre la pauvreté et le chômage, amélioration du système éducatif), il annonce surtout une « lutte sans merci contre la mauvaise gestion » des affaires publiques²⁶. La « bonne gouvernance » devient cette année un sujet de plus en plus discuté, d'autant plus que les négociations prochaines avec la Banque mondiale et le FMI seront décisives pour l'avenir du pays²⁷. L'opposition radicale dénonce des cas de mauvaise gestion en des termes de plus en plus virulents²⁸.

Sont limogés le ministre du Développement rural et de l'Environnement, Lemrabott Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed (nommé à ce poste en septembre 1997), et le ministre du Plan, Mohamed Ould Michel (nommé une quinzaine auparavant). Le Fonds International de Développement Agricole et la Banque mondiale ont en effet mis le doigt sur deux affaires de

25. Voir en annexe les décrets de nomination.

26. Quelques mesures d'austérité sont immédiatement prises, relatives à l'utilisation abusive du téléphone et des voitures de service dans les ministères, non sans succès, paraît-il (*LT*, 7-1-et 19-2-1998 ; *LC*, 30-3 et 6-4-1998). De nombreuses personnes, surtout dans le secteur bancaire, sont arrêtées tout au long de l'année, pour détournement de fonds.

27. Pour les négociations avec le FMI et la Banque Mondiale voir *la Chronique économique*.

28. Voir par exemple la « Déclaration à l'intention des partenaires au développement de la Mauritanie », très détaillée, de l'UFD/EN de Ould Daddah du 17-9-1998 : « (...) la classe politique mauritanienne, l'opinion publique nationale et les observateurs extérieurs s'accordent à constater que l'aide octroyée à la Mauritanie par la communauté internationale est transformée en une énorme caisse noire où s'accumule de l'argent facile utilisé par une coterie à caractère clanique pour assurer son enrichissement rapide et illicite et pour reproduire perpétuellement un pouvoir politique dont l'hermétisme est la seule constance. (...) ».

détournements de fonds dans le ministère du Développement rural, et Ould Michel qui a été gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie de 1993 à 1997, paye, paraît-il, pour sa mauvaise gestion passée (*LT*, 7-1-1998 ; *LC*, 14-1-1998)²⁹.

Le ministère du Développement rural et de l'Environnement, département prestigieux parce qu'il draine, avec plus de 70 projets et des milliards d'ouguiyas, la plus grande partie des financements octroyés par les bailleurs de fonds (*LC*, 14-1-1998), changera encore deux fois de titulaire. Le 17-11-1998, y est nommé le colonel Mohamed Ould Sid'Ahmed Lek'hal, membre du comité militaire qui gouverna la Mauritanie entre 1978 et 1992, ministre du Développement rural de 1990 à 1992 et chef d'État-major particulier du Président de la République à partir de cette date. Il remplace comme seul militaire au sein de l'exécutif le colonel Ahmed Ould Minnih, alors ministre secrétaire général à la Présidence, qui est mort le 16 octobre dans un accident de la circulation³⁰. Ami, confident et « l'homme des situations difficiles » de (l'ex-colonel) Taya, Ould Minnih était considéré comme la deuxième personnalité du régime (*LT*, 10-11-1998). Au poste de ministre secrétaire général à la Présidence, Ould Minnih est remplacé, le 20 octobre, par l'ancien Premier ministre et secrétaire général du PRDS, Sidi Mohamed Ould Boubacar.

Parmi les autres changements intervenus, il faut citer le limogeage, le 17 février, du ministre de la Culture et de l'Orientalisme islamique, Khattri Ould Jiddou (remplacé par Isselmou Ould Sid'El Moustapha); le limogeage, le 14 mars, de la secrétaire d'État à la Condition féminine, Aichatou Mint M'Haiham (remplacée par Mintate Mint Hadeid) et du ministre de la Pêche, Abdessalam Ould Mohamed Saleh (remplacé par Mohamed El Mokhtar Ould Zamel); le limogeage, le 12 juillet, du ministre des Affaires étrangères, Mohamed El Hacem Ould Lebatt (remplacé par Cheikh El Afia Ould Mohamed Khouna, ministre secrétaire général à la Présidence), et la nomination, à la même date, de Dah Ould Abdel Jelil comme ministre de l'Intérieur. Un décret du 18 juin change la dénomination du département du Plan en ministère des Affaires économiques et du Développement et fixe ses attributions et son organisation (*JORIM* n° 930, 15-7-1998).

Le 21 mai, Abdessalam Ould Mohamed Saleh est nommé à la tête d'un Commissariat aux droits de l'homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion créé à la même date (*JORIM* n° 928, 15-6-1998); plus tard, Marième Koïta Bâ y sera nommée à la direction des droits de l'homme. Cet organisme dont l'organisation et les attributions ne semblent pas encore

29. Le nouveau gouverneur de la BCM est Mahfoudh Ould Mohamed Ali. Le ministre limogé Ould Cheikh Ahmed remplacera Memed Ould Ahmed (devenu, pour quelques mois, ministre du Développement rural) à la tête du Commissariat à la Sécurité Alimentaire. Memed a succédé, le 13 mars, au Commissaire Ahmed Ould Zeine, économiste de renom et plusieurs fois ministre, décédé, le 23 février, à l'âge de 51 ans.

30. Les accidents d'avions et de voitures sont fréquents en Mauritanie, et particulièrement meurtriers. Déjà, lors de la visite du président Taya au Hodh Oriental (du 7 au 12 mai), plusieurs personnes sont victimes d'un accident de la route, et le crash d'un avion militaire à Néma a entraîné la mort d'une quarantaine de personnes, parmi lesquelles presque toute la fanfare des Forces Armées.

arrêtées, est créé pour exécuter le Programme national de lutte contre la pauvreté adopté par les bailleurs de fonds au mois de mars. Le PNUD financera ce programme à hauteur de 300 millions de dollars. La lutte contre la pauvreté est l'une des conditions exigées par les bailleurs de fonds pour l'éligibilité de la Mauritanie à la réduction de sa dette multilatérale dans le cadre de l'initiative de la Banque mondiale en faveur des « pays pauvres très endettés »³¹.

Le 16 novembre, le Premier ministre est limogé à son tour³². Il est remplacé par son prédécesseur, Cheikh El Afia Ould Mohamed Khouna. C'est un signe de confiance du président Taya pour son ministre des Affaires étrangères qui vient de rentrer de son voyage contesté en Israël (*MT*, 20-11-1998). Les raisons du départ du juriste et ancien professeur de l'enseignement supérieur Ould Guig restent inconnues. Il n'était pas très populaire, peut-être à cause de sa rigueur, mais compte « parmi les rares Mauritanien(ne)s qui croient encore en l'État », commente *LC* du 21-12-1998. Il se peut qu'aux yeux du président Taya le nouveau (ancien) Premier ministre soit plus capable de préparer les prochaines élections municipales. Khouna, économiste et originaire du Hodh Oriental comme Ould Guig, a été Premier ministre du 3-1-1996 au 18-12-1997. Le lendemain 17 novembre, il présente son nouveau gouvernement qui n'est que légèrement remanié par rapport à celui de Ould Guig. Deux ministres changent de portefeuille et trois personnalités entrent au gouvernement, en plus du colonel Lek'hal mentionné ci-dessus. Ahmed Ould Sid'Ahmed dit Deïch, diplomate de carrière, ambassadeur aux États-Unis, succède à Ould Mohamed Khouna au poste de ministre des Affaires étrangères, Ahamdy Ould Hamady, juriste et ex-directeur du cabinet de Ould Guig, devient ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, et Ishaac Ould Rajel, ingénieur géologue, directeur depuis 1990 de l'Office Mauritanien des Recherches Géologiques, est nommé ministre des Mines et de l'Énergie (*LC*, 23-11-1998). Dans sa déclaration de politique générale qu'il présente le 24 décembre devant le Parlement, le nouveau Premier ministre s'inspire des thèmes abordés par le président Taya dans son message à la nation à l'occasion du 38^e anniversaire de l'Indépendance : Après avoir loué les acquis démocratiques du pays, Taya a promis de continuer à œuvrer pour le renforcement de l'État de droit, pour une justice indépendante et efficace, une administration moderne et décentralisée. Il s'est prononcé pour l'ouverture de l'enseignement aux langues étrangères et a annoncé que le gouvernement encouragera la création de maisons d'édition et exonérera les livres, les journaux et les revues de tous droits et de toute taxe de douane (*Horizons*, Nouakchott, 31-12-1998 ; *SWB*, 30-11-1998 ; voir aussi la Chronologie).

31. D'après *EH* du 17 octobre, certains cadres du ministère des Affaires économiques et du Développement, « bien au fait », estiment que le nouveau Commissariat n'est pas une institution adaptée pour lutter efficacement contre la pauvreté, que les partenaires au développement du pays se sont une fois de plus fait piéger et que les ressources mobilisées du Commissariat serviront plutôt à entretenir une clientèle politique à travers le népotisme. Voir aussi Mamadou Alassane Thiam : Lutte contre la pauvreté. Quel rôle pour les ONG ? in *EH*, 27-10-1998.

32. Mais il sera nommé, le 20 décembre, président de la Cour des Comptes en remplacement de Hasni Ould Didi qui prend sa retraite.

Les partis politiques

Le PRDS du président Taya, présent « sur l'ensemble du territoire national, disposant de moyens financiers et matériels considérables, soutenu à tous les niveaux de l'État et ayant ses réseaux dans toute la société civile, (...) règne en maître absolu sur la vie du pays. » Le parti est néanmoins « à l'image de l'État, écartelé entre des forces conservatrices très présentes (les lobbies traditionnels) et des tendances rénovatrices (l'aile politique) encore timides. Les premières commandent et les secondes gèrent. Ce sont, grosso-modo, les deux grandes tendances qui constituent le PRDS et qui se livrent perpétuellement une guerre sans merci pour le contrôle du parti. Chaque partie, considérée seule, n'est pas homogène, loin s'en faut! Au sein de chacune, se trament des intrigues, (vision occidentale) se nouent des alliances. Dans ce bras de fer que se livrent ces deux tendances, les forces conservatrices ont jusqu'à présent pris le dessus. Ce qui explique le décalage entre la théorie politique défendue par ce parti (travail pour l'émergence d'une culture démocratique, modernisation du pays, unité nationale, justice sociale...) d'une part et sa pratique politique d'autre part qui, elle, relève de l'esprit du parti unique; ce qui se manifeste par les promesses non tenues, les rendez-vous manqués (vis-à-vis des populations ou de l'opposition). (...) »³³.

Sidi Mohamed Ould Boubacar, secrétaire général depuis le 4-1-1996, a représenté l'« aile politique ». Comme le président Taya avait « besoin de lui à la Présidence » (voir *supra*), il propose, le 19 octobre, Mohamed Yehdih Ould Moctar El Hacén, économiste, comme successeur de Boubacar. Ancien ministre et directeur de campagne lors de l'élection présidentielle de décembre 1997, El Hacén serait à l'origine de la « reddition du MDI » (Sud Mauritanie, Nouakchott, 24-10-1998). Comme Boubacar, il ne pourra probablement pas empêcher les querelles intestines, défections et autres indisciplines. Pour le moment, il devra assurer la victoire du parti aux prochaines élections municipales.

Membre de la majorité présidentielle depuis 1997, le parti de Hamdi Ould Mouknass, l'Union pour la Démocratie et le Progrès (UDP), déclare, lors du 5^e anniversaire de sa création, le 11 juin, que « le pays a déjà remporté des succès réels ». Pour lui, « les priorités nationales s'articulent autour des trois axes majeurs que sont la lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme, la modernisation de l'État et de la société et l'ouverture sur le monde » (*EH*, 24-6-1998). Hamdi Ould Mouknass est, depuis le 18-12-1997, ministre conseiller à la Présidence de la République, tout comme Ahmed Ould Sidi Baba (voir *supra*) dont le parti, le Rassemblement pour la Démocratie et l'Unité (RDU), organise son deuxième congrès ordinaire, du 21 au 23 octobre. Premier parti légalisé après le régime militaire et membre de la majorité présidentielle, le RDU a des élus dans 14 municipalités, un député à l'Assemblée nationale et un siège au Sénat. Il aurait joué le rôle moteur dans le retour des déportés au Trarza, Brakna et Gorgol (*LC*, 2-11-1998). Ahmed Ould Sidi

33. Voir l'analyse de Ammar Fall : Le PRDS est-il un parti fiable ? in *LT*, 23-10-1998.

Baba est réélu président, N'Gam Lirwane, maire de Sebkhah/Nouakchott, est reconduit comme secrétaire général. On note une forte présence de jeunes et de femmes dans les nouvelles instances du parti.

Quant aux partis de l'opposition, tant radicale que modérée, bien des changements interviennent. AC de Messaoud Ould Boulkheir, seul parti d'opposition représenté à l'Assemblée nationale (un député sur 79), qui a exclu la tendance Koïta (voir *infra*), est traversé par de graves dissensions internes, « chantier qui n'avance pas » dont la base « attend toujours le parachèvement de son implantation et une direction démocratiquement élue », selon *LC* du 17 août 1998. Un « Mémoire relatif à la crise de Action pour le Changement (AC) », publié le 6 décembre par un groupe contestataire, « Les cadres d'El Hor », (en partie reproduit dans *LC* du 14-12-1998) montre la gravité de la crise du parti qui se veut pourtant le principal porte-parole des haratine de Mauritanie.

Mais c'est surtout la énième scission de l'UFD/EN qui ne déplaît pas au pouvoir. D'abord, outre que l'UDP2 de Ould Babah retourne en son sein, en juin (voir *supra*), deux groupes de transfuges du PRDS y font leur entrée. Celle de l'Amicale pour la Défense de la Démocratie (ADD) de Cheikhna Ould Mohamed Laghdaf, groupe de notables du Hodh qui sont en brouille avec le PRDS depuis 1996 (le 22-3-1998), ne pose pas de problème. C'est différent avec un groupe de cadres (ex-)nassériens, qui ont démissionné du PRDS en septembre dernier. Constitués en une Initiative pour un dialogue démocratique nassérien, contestataire, ils ont appelé en 1997 les (ex-)nassériens mauritaniens (pro-libyens) à s'unir pour mieux combattre le « train de normalisation sioniste », « les politiques et les programmes francophones d'occidentalisation » (tout en défendant la religion du peuple et « sa langue littérale »), ainsi que les « effets destructeurs » de la libéralisation économique (*Mauritanie Nouvelles*, 2-4-1997)³⁴.

Lorsque, le 28 février, une partie de la direction de l'UFD/EN décide l'intégration du groupe des « cadres démissionnaires du PRDS », la crise éclate. Moustapha Ould Bedreddine et sa fraction du Mouvement National Démocratique (MND) s'opposent à cette décision. Cette ancienne opposition – illégale – marxiste du temps de Mokhtar Ould Daddah a déjà en 1997 menacé de quitter le parti d'Ahmed Ould Daddah, trop fermé, à son avis, à tout dialogue avec le pouvoir. Les membres du MND accusent les nassériens, nationalistes arabes (qaumiyyûn), d'être, moralement du moins, responsables de la grave crise ethnique qui a entraîné, entre 1989 et 1991, la mort de centaines de Mauritaniens négro-africains ainsi que la fuite et l'expulsion de milliers d'autres. Ils s'opposent également à la décision du parti, prise en mai, d'exclure leur fraction du Bureau politique. Du 13 et 15 août, ils

34. En 1997, le pouvoir a limogé des dizaines de hauts fonctionnaires nassériens dans les différents départements ministériels « pour les punir en leur coupant les vivres », selon l'UFD/EN de Ould Ahmed qui publie, en octobre, un communiqué de presse pour informer l'opinion publique qu'en septembre des mesures pareilles ont encore touché quelques fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale. Des proches de l'ADD auraient également été licenciés.

Les tentatives de dialogue ayant apparemment échoué, l'Initiative annonce, en juin, sa décision de suspendre ses activités. Voir Akhbâr Nuwâkshût, Nouakchott, 7-6-1998.

organisent un congrès extraordinaire où le leader historique du MND, Mohamed Ould Maouloud, est élu président de l'UFD/EN; Ould Bedreddine devient son secrétaire général. « Mouvement clandestin de 1968 à 1991 », « devenu un courant politique (une sensibilité) » au sein de l'UFP, selon ses propres mots, le MND a déclaré, la veille du congrès, à la surprise générale, sa dissolution : Il a « décidé de modifier en profondeur sa ligne stratégique, en renonçant à la clandestinité et à l'illégalité comme formes principales de lutte et d'organisation » et d'« insérer ouvertement dans le jeu politique légal »³⁵. Désormais, il y a deux partis UFD/EN, chacune des deux tendances réclamant le nom et affirmant détenir la légitimité³⁶.

L'UFD/EN de Ould Maouloud reste attaché aux objectifs du parti, notamment l'amélioration des conditions de vie des populations et la démocratisation de la vie politique, mais pense y parvenir en utilisant des méthodes plus souples. La majorité de ses adhérents désire participer aux élections, surtout locales. Puisque « la démocratisation de la vie politique (...) passe nécessairement par des élections libres » le parti essaiera de rechercher « des solutions pacifiques et consensuelles aux différends et questions sujets à controverses » quant à leur transparence³⁷.

Dans l'opposition plus modérée que celle de la fraction de Ould Daddah et du FPO en général, la tendance Ould Maouloud (minoritaire) est rejointe par deux autres partis. Le Front Populaire (FP), légalisé le 27-12-1997 comme 22^e parti politique, se veut social-libéral. Il a été fondé par Ch'Bih Ould Cheikh Melaïnine (ex-RDU), chef spirituel de la confrérie Qadiriyya. Lors des élections présidentielles, en décembre 1997, il est arrivé en seconde position après le président Taya, avec un score très honorable de 6,9 % des voix exprimées (dont 23,7 % à Nouakchott et 41,05 % à Nouadhibou d'où il est originaire). Le 4 avril, le FP tient son premier congrès national où Ch'Bih est élu président. Favorable à une « coordination non structurelle » de l'action des partis d'opposition et la participation aux échéances électorales, le FP demande, comme l'ex-président Mokhtar Ould Daddah, la dissolution du Parlement, l'ouverture d'un dialogue entre le pouvoir et l'opposition et la formation d'un gouvernement d'unité nationale dirigé par l'opposition (MT, 10-4-1998). Tidjane Koïta, maire de Kaédi et seul opposant au Sénat, a été exclu d'AC en 1997. Le 19 janvier, il fonde son propre parti, l'Union Nationale pour la Démocratie et le Développement (UNDD) dont il devient le président (secrétaire général : Mohamed Bechir Sow). L'UNDD est officiellement recon-

35. Voir Déclaration, publiée in Al Mourabit, Nouakchott, 15-7-1998). On ne savait pas qu'après la fin du régime militaire, une organisation politique continuait à fonctionner avec des structures clandestines.

36. Au rassemblement du 30 novembre organisé à Nouakchott par la tendance Ahmed Ould Daddah de l'UFD/EN assistent environ 12 000 personnes. Cela démontre, selon *LT* du 10-12-1998, que cette tendance est restée très populaire. Fin juillet, le gouvernement décide de partager la subvention que le plus grand parti de l'opposition reçoit chaque année (18,43 millions d'ouguiyas) en trois parts égales entre le MND, AC et le groupe de Ould Daddah. Voir *LC*, 10-8-1998, et *JORIM*, n° 924, 15-4-1998). Depuis que Messaoud Ould Boulkheir a quitté l'UFD/EN pour constituer son propre parti, AC, en 1995, il a essayé en vain d'avoir la part de cette subvention. LE PRDS reçoit 59 millions d'ouguiyas.

37. Voir UFD/EN : Résolution sur les élections municipales, 27-9-1998. Comme l'on a vu, il a obtenu une concession du pouvoir en ce qui concerne la caution exigée des candidats.

nue fin février (début mars?) comme 23^e parti politique (*LT*, 4-3-1998). C'est un parti à vocation plutôt régionale, largement dominé par des Négro-Africains. Se voulant un parti d'opposition ouvert au dialogue avec le gouvernement, il participera aux élections.

Les médias

Vu le caractère monolithique du pouvoir et du Parlement et le blocage du processus démocratique, l'importance de la presse n'est plus à démontrer. Or, la presse privée, assez libre depuis ses débuts en 1991 jusqu'en 1994, continue de subir les conséquences de l'article 11 de l'ordonnance relative à la presse (du 25-7-1991), qui permet au ministre de l'Intérieur d'exercer une censure impitoyable. Ainsi, « 16 fois censuré et interdit de parution à quatre reprises (3 mois, 1 mois, 3 mois et 3 mois) », le journal *Mauritanie Nouvelles* de Bah Ould Saleck annonce, le 13 janvier, l'arrêt de sa parution, après six ans d'existence. De nombreuses éditions d'autres hebdomadaires sont censurées tout au long de l'année. Le ministre n'indique jamais les raisons de la censure, mais il y a des sujets qui sont plus visés que d'autres (l'armée, l'islam, le SIDA, la prostitution, le trafic d'alcool, les crashes d'avions ou l'esclavage)³⁸.

Depuis longtemps, les journalistes demandent la modification de l'ordonnance en question. Reporters sans Frontières (RSF) qui effectue une mission d'enquête en Mauritanie, début février, demande la même chose, dans ses recommandations aux autorités, tout en rappelant « que toute sanction frappant un journal ne peut qu'être le fait d'une décision judiciaire motivée, et en aucune manière d'une mesure administrative ». RSF demande aussi « l'accès de toutes les composantes de la société civile aux médias audiovisuels et électroniques ». A l'intention des bailleurs de fonds, RSF « préconise un soutien accru à la presse privée (...) » et « recommande que le respect de la liberté de la presse soit pris en compte dans les négociations avec les autorités mauritaniennes comme l'une des conditions de la «bonne gouvernance» ». A la presse privée et publique RSF recommande « la mise en place d'un organisme composé de professionnels des médias, chargé de se prononcer sur le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelles ». Dans le même ordre d'idées, l'ONG regrette d'ailleurs l'« extrême division de la profession » qui « fait le jeu du pouvoir » : Trois associations professionnelles, l'Association Nationale de la Presse Indépendante, créée en 1992, l'Union Professionnelle de la Presse Indépendante en Mauritanie, créée en 1994, et l'Association de la Presse Indépendante, créée en 1996, « se disputent les faveurs de la poignée de titres qui sont encore en vente aujourd'hui³⁹ (alors que plus de 200 magazines ont obtenu un récépissé des autorités). (...) La presse privée est ainsi déchirée par des conflits internes où se mêlent

38. C'est probablement un dossier sur la prostitution qui a valu au numéro 47 du 11 janvier de l'édition arabe de *Mauritanie Nouvelles* d'être censuré.

39. L'hebdomadaire le plus ancien de la place est L'Eveil-Hebdo de Mamoudou Sy qui publie, le 6 décembre, son 300^e numéro (« Spécial 300 ») – un exploit.

rancœurs personnelles, conflits tribaux, concurrence commerciale alors même que le marché est extrêmement limité »⁴⁰ [voir Amel Daddah 1994 note].

Le 2 février, le gouvernement signe avec le PNUD un protocole d'accord pour le développement d'Internet en Mauritanie. « Le projet dont le coût est de 96 760 000 UM permettra une interconnexion des différentes structures gouvernementales et des entreprises du secteur privé » (*Horizons*, 31-12-1998). Lorsque le groupe consultatif sur la Mauritanie se réunit au siège de la Banque mondiale à Paris, du 25 au 26 mars, le gouvernement présente son site officiel (www.mauritania.mr). « Destiné à être la vitrine du pays vers l'extérieur afin d'attirer les touristes et les investisseurs étrangers, il présente des données techniques et économiques organisées autour de neuf thèmes principaux » (...) ⁴¹. Selon LM, le « nœud » local du réseau a été mis en place fin 1997, sous le contrôle de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) qui a mis en place des restrictions d'accès au niveau du « nœud » et tente de rendre les prestataires responsables du contenu des pages consultées par les internautes ⁴². Début mars, le prestataire d'accès Top Technology ouvre le premier cybercafé de Nouakchott. Il n'y a que 17 000 connexions téléphoniques en Mauritanie.

Lors de sa visite à Nouakchott, en juin, le ministre français délégué à la Coopération, Josselin, invite le gouvernement mauritanien à libéraliser les médias audiovisuels qui sont tous contrôlés par l'État et à autoriser des stations de radio privées, à l'instar des pays voisins. A partir du 28 février, la chaîne allemande DW-TV diffuse ses émissions sur Nouakchott (*LT*, 4-3-1998), et en août, le directeur du centre culturel égyptien annonce que les Mauritaniens pourront bientôt capter les programmes de l'Egyptian Satellite Channel (*Egyptian Gazette*, Le Caire, 10-8-1998). Voir Amel Daddah, dans ce volume.

40. La presse privée, fidèle miroir de la société mauritanienne, voir *Reporters sans Frontières* : Mauritanie. La censure, fait du prince. Mission d'enquête à Nouakchott, [Paris] mars 1998, avec le soutien de la Commission européenne, 8 p. Malgré toutes ces entraves, la presse privée a démontré à maintes reprises qu'elle a un certain pouvoir, selon *Info Nouakchott*, Nouakchott, 17-3-1998 : La presse indépendante a-t-elle un pouvoir en Mauritanie ? Sur les divisions chez les journalistes et le rôle de la presse, voir : A. Daddah, 1994, « Le parti d'une presse démocratique », *Politique Africaine*, n° 55, p. 40-45.

41. Voir Un site pour la Mauritanie, in LM, 29/30-3-1998. LM indique aussi les adresses des sites non officiels : www.intergo.com/Library/ref/atlas/africa/mr.htm ; www.arab.net/mauritania/mauritania-contents.html ; www.i-cias.com/m.s/mauritan/www.tecsultem.com/Afrinet/mauritanie/

42. Bien des publications sur la Mauritanie dans Internet ne sont effectivement pas susceptibles de plaire au gouvernement, dont les listes mentionnées ci-dessus. Elles sont probablement plus intéressantes pour le citoyen mauritanien que ces émissions que Télévision de Mauritanie présente depuis quelque temps. Après le journal télévisé arabe suit une lecture complète du *Chaab*, le quotidien officiel, pendant en langue arabe de *Horizons*. *LT* (du 29-12-1998) qui rapporte ces faits commente : « Cela peut vouloir dire deux choses : 1. les programmes de TVM sont encore plus nuls qu'ils ne paraissent, Chaab est appelé à la rescousse ; 2. Chaab est encore plus nul qu'il ne paraît, TVM force ses téléspectateurs à l'écouter, eux qui refusent désormais de le lire.

ANNEXE

L'Éveil-Hebdo n° 297 du 25-11-1198

GOUVERNEMENT

Après la nomination le 16 octobre dernier de Cheikh El Avia Ould Mohamed Khouna, au poste qu'il a déjà occupé de Premier ministre, la présidence de la République a rendu public le 17 novembre, un décret présidentiel nommant sur proposition du nouveau chef de la primature, les membres du gouvernement. En voici la liste :

Ministre des Affaires étrangères et de la coopération : Monsieur Ahmed Ould Sid'Ahmed.

Ministre de la Défense nationale : Monsieur Kaba Ould Elewa.

Ministre de la Justice : Monsieur Mohamed Lémine Ould Ahmed.

Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications : Monsieur Dah Ould Abdel Jelil.

Ministre des Finances : Monsieur Camara Aly Gueladio.

Ministres des Affaires économiques et du développement : Monsieur Sid El Moctar Ould Naji.

Ministre des Pêches et de l'Économie maritime : Monsieur Mohamed El Mokhtar Ould Zamel.

Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme : Monsieur Ahamdy Ould Hamady.

Ministre des Mines et de l'industrie : Monsieur Shagh Oud Rajel.

Ministre du Développement rural et de l'Environnement : Colonel Mohamed Ould Sid'Ahmed Lekhal.

Ministre de l'Équipement et des Transports : Monsieur N'Gaidé Lamine Kayou.

Ministre de l'Hydraulique et de l'Énergie : Monsieur Mohamed Salem Ould Merzoug.

Ministre de l'Éducation nationale : Maître Sghair Ould M'Bareck.

Ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports : Monsieur Baba Ould Sidi.

Ministre de la Santé et des Affaires sociales : Madame Bâ Diyé.

Ministre de la Culture et de l'Orientation islamique : Monsieur isselmou Ould Sid'El Moustapha.

Ministre chargé de la Communication et des Relations avec le Parlement : Monsieur Rachid Ould Saleh.

Secrétaire d'État chargé de l'État-Civil : Madame Khadijéou Mint Boubou.

Secrétaire d'État chargé des Affaires de l'Union du Maghreb arabe : Monsieur Cheyakh Ould Ely.

Secrétaire d'État à l'alphabétisation et à l'Enseignement original : Monsieur Mohamed Lemine Ould Mohamed Vall.

Secrétaire d'État à la Condition féminine : Madame Minata Mint Hedeid.

Secrétaire général du Gouvernement : Docteur Bâ Silèye.